

PRESCRIPTION DES ANTIDIABÉTIQUES ANALOGUES DU GLP-1 : NOUVELLE OBLIGATION POUR LES MEDECINS !

Chers confrères, chères consœurs, **médecins de notre territoire**,

Depuis le 1er février 2025, un dispositif d'accompagnement à la prescription des antidiabétiques analogues du GLP-1 (AGLP-1) est en place. Il vise à garantir que ces traitements soient prescrits dans le respect des indications thérapeutiques remboursables (ITR) et de leur autorisation de mise sur le marché (AMM).

 **Sans le justificatif d'accompagnement à la prescription,
le pharmacien ne pourra pas valider la PEC du médicament par l'Assurance Maladie,
exposant ainsi le patient à une rupture de soins.**

◆ Médicaments concernés

- ✓ Sémaglutide (Ozempic®)
- ✓ Dulaglutide (Trulicity®)
- ✓ Liraglutide (Victoza®)
- ✓ Exénatide (Byetta®)

◆ Conditions de remboursement

 Attention : Certains usages ne sont pas remboursés

 Remboursé uniquement dans certaines associations thérapeutiques

 Non remboursé en monothérapie ou en bithérapie avec l'insuline

 Un tiers des prescriptions actuelles sont hors ITR, ce qui aggrave les tensions d'approvisionnement

◆ Procédure pour générer le justificatif

Dématérialisation via AméliPro

- 1 Connectez-vous à AméliPro
- 2 Allez dans l'onglet "Accompagnement à la prescription"
- 3 Remplissez le formulaire reprenant les critères ITR/AMM
- 4 Imprimez et remettez le justificatif au patient avec son ordonnance

Format papier

Pour les prescripteurs ne pouvant pas accéder au téléservice, un formulaire papier en 3 volets est téléchargeable ici :

-[Formulaire Semaglutide \(Ozempic\)](#)

-[Formulaire Dulaglutide \(Trulicity - Victoza\)](#)

-[Formulaire Exenatide \(Byetta\)](#)

Le patient devra conserver ce justificatif pour chaque dispensation.

◆ Impact pour le patient

En l'absence de justificatif :

Le pharmacien pourra délivrer le médicament, mais le patient ne sera pas remboursé.

Le prescripteur peut indiquer "NR" (non remboursable) sur l'ordonnance si la prescription est hors ITR/AMM

détails ici :
[Médicaments analogues du GLP-1 dans le diabète de type 2](#)

Médicament	Monothérapie	Bithérapie avec metformine	Bithérapie avec sulfamide	Bithérapie avec insuline	Trithérapie avec metformine + sulfamide	Trithérapie avec metformine + insuline
Classe des analogues du GLP-1 (AGLP-1)						
Byetta®	Non remboursable (Pas d'AMM)	Remboursable	Remboursable	Non remboursable	Remboursable	Remboursable
Victoza®	Non remboursable	Remboursable	Remboursable	Non remboursable	Remboursable	Remboursable
Trulicity®	Non remboursable	Remboursable	Non remboursable (Remboursement non sollicité)	Non remboursable	Remboursable	Remboursable
Ozempic®	Non remboursable	Remboursable	Non remboursable	Non remboursable	Remboursable	Remboursable

 Indication thérapeutique remboursable (ITR) ;  Indication non remboursable (« hors ITR »)